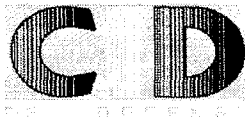


DIFFUSION RESTREINTE

Ce document ne doit être communiqué qu'aux personnes qualifiées pour le connaître.

Année 1993/94
D14



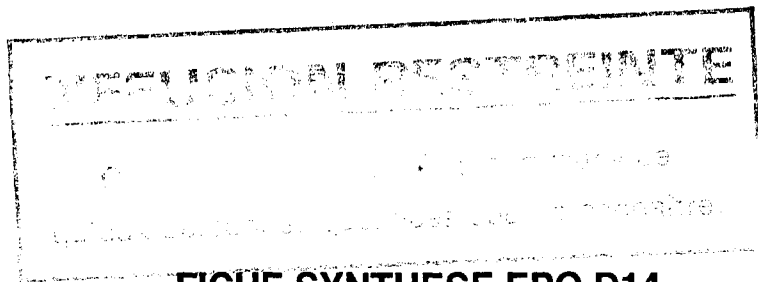
Abordée sous une approche strictement économique, "du temps de paix", l'organisation du soutien des matériels conduit à préconiser des rapprochements interarmées.

Néanmoins, les objectifs d'efficacité du temps de crise et de guerre demeurant prioritaires, une telle organisation présente des limites.

Définir, dans ces conditions, les domaines pour lesquels une organisation interarmées est souhaitable et ce, éventuellement, à un degré plus ou moins grand d'intégration. Décrire les principes de fonctionnement et les structures de cette organisation.

Indiquer, enfin, en justifiant la position, les domaines où cette solution est à proscrire.

- LT-CL RAMES
- IGP TISSERAND
- MJ HAHNDEL
- CDT REMIDI
- CDT DESCHAMPS



FICHE SYNTHESE EPO D14

La nouvelle donne géostratégique, et les restrictions budgétaires qui l'ont accompagnée, ont conduit les armées à optimiser l'affectation de leurs ressources financières. Les études sur l'interarmisation du soutien des matériels ont ainsi reçu une nouvelle impulsion, avec pour première concrétisation la création d'une cellule "logistique amont" à l'état-major des armées dès l'été 1993.

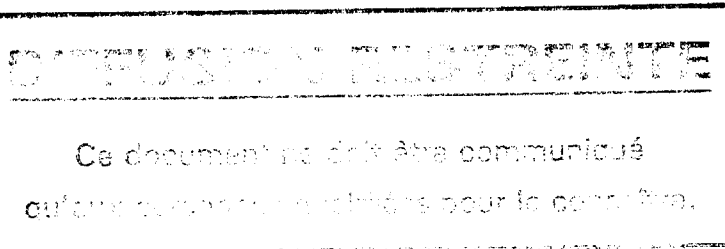
La pratique mise en oeuvre tend, plus qu'à la promotion d'une organisation interarmées se superposant aux structures déjà existantes, à institutionnaliser une coopération interarmées plus étroite, avec le souci affiché de ne pas heurter les sensibilités de chaque partie.

Du fait des progrès réalisés ces derniers mois, cette étude ne présente plus l'intérêt qui aurait été le sien il y a un an. Les premières réunions du comité exécutif logistique ont en effet initialisé un certain nombre de groupes de travail interarmées chargés de rapprocher les différentes armées dans des domaines aussi divers que le carburant unique et l'interopérabilité des systèmes de communication.

L'étude a conduit à dresser une liste des domaines où l'interarmisation était souhaitable, voire indispensable, puis à esquisser le cadre d'une telle coopération et enfin à en définir les limites.

Cette interarmisation semble nécessaire pour la conception et la réalisation de nouveaux matériels, dans la formation des personnels, dans la gestion de certains stocks, pour la maintenance interarmées de matériels communs aux différentes armées. Elle pourrait reposer sur le respect de règles précises en matière de conduite des programmes d'armement, sur l'extension de la pratique des soutiens croisés, sur une réelle opérabilité des systèmes d'information et sur l'adoption d'un minimum de règles communes en matière de soutien en opération. Ces limites touchent essentiellement aux spécificités opérationnelles de chaque armées, à la juxtaposition de systèmes de soutien différents et enfin aux mentalités.

Il importe enfin de souligner que l'interarmisation ne doit pas avoir pour horizon principal la réalisation d'économies budgétaires, mais l'amélioration de l'opérabilité des différentes armées entre elles.



PLAN

1. Une interarmisation nécessaire et souhaitable.

- 11. Dans la conception et la réalisation de nouveaux matériels.**
- 12. Dans la formation des personnels.**
- 13. Dans la constitution des stocks.**
- 14. Pour la maintenance interarmées de matériels communs.**

2. Les principes de fonctionnement d'une coopération interarmées.

- 21. Dans la définition de nouveaux matériels.**
- 22. Le soutien croisé.**
- 23. L'interopérabilité des systèmes d'information.**
- 24. Les formes possibles de soutien interarmées en opération.**

3. Les limites de l'interarmisation du soutien.

- 31. La spécificité opérationnelle.**
- 32. La multiplication des systèmes d'organisation.**
- 33. Le poids du passé.**

CONFUSION RESTREINTE

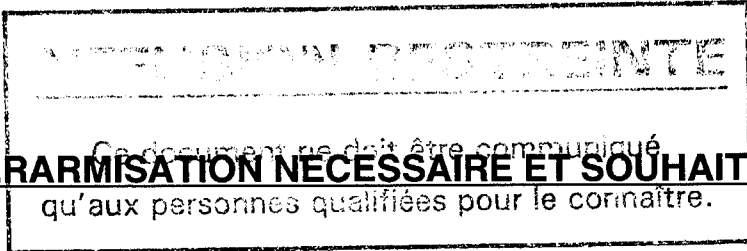
Ce document ne doit être communiqué qu'aux personnes qualifiées pour le connaître.

La nouvelle donne géostratégique, et les restrictions budgétaires qui l'ont accompagnée, ont conduit les armées à optimiser l'affectation de leurs ressources financières. Les études sur l'interarmisation du soutien des matériels ont ainsi reçu une nouvelle impulsion, avec pour première concrétisation la création d'une cellule "logistique amont" à l'état-major des armées dès l'été 1993.

Passée "l'euphorie" des premiers moments et les "rêves" d'interarmisation dogmatique, la pratique mise en oeuvre ces derniers mois tend, plus qu'à la promotion d'une organisation interarmées se superposant aux structures déjà existantes, à institutionnaliser une coopération interarmée plus étroite, avec le souci affiché de ne pas heurter les sensibilités de chaque partie.

Du fait des progrès enregistrés ces derniers mois, l'étude présentée dans ce mémoire ne présente plus l'intérêt qui aurait été le sien il y a un an. Les premières réunions du comité exécutif logistique ont en effet initialisé un certain nombre de groupes de travail interarmée chargés de rapprocher les différentes armées dans des domaines aussi divers que le carburant unique et l'interopérabilité des systèmes de communication.

Le présent mémoire a pour double objectif de faire un point de situation sur le processus d'interarmisation en cours, et d'émettre de nouvelles propositions. Il dressera dans une première partie une liste des domaines où l'interarmisation est souhaitable, voire indispensable, puis il s'attachera à esquisser le cadre d'une telle coopération, et enfin il définira les limites qu'on ne saurait dépasser sous peine de diminuer la capacité opérationnelle des différentes unités.



I UNE INTERARMISATION NECESSAIRE ET SOUHAITABLE.

11 Dans la conception et la réalisation de nouveaux matériels.

Le coût des matériels de nouvelle génération rend leur développement impossible par une seule armée. L'exemple le plus révélateur de ces dernières années est, pour les armées françaises, le projet SOCRATE (Système Opérationnel Constitué des Réseaux des Armées pour les TELécommunications.)

Pour faire face à la nécessaire modernisation de leur réseau protégé de transmissions militaires d'infrastructure à la fin des années 90, l'armée de terre et l'armée de l'air projetaient, chacune de leur côté, la réalisation d'un réseau RITTER rénové et la création du réseau RA 90.

Devant le coût de tels développements, surtout pour l'armée de l'air, les armées et la DGA ont élaboré dès 1989 le projet SOCRATE. Ce réseau sera la résultante de la fusion et surtout de l'optimisation des réseaux projetés. Il sera, de surcroît, ouvert à la Marine qui utilise pour l'instant, soit le réseau Armée de Terre, soit le réseau de FRANCE TELECOM.

Ce programme entraînera d'autre part des économies pour le soutien des matériels développés du fait d'une facture moins importante en effectif pour chaque armée, du fait du nombre moins élevé de matériels mis en service.

Ce sont les mêmes préoccupations qui ont conduit à la réalisation en commun du missile MISTRAL, et qui conduisent à l'élaboration conjointe du missile sol-air moyenne portée de nouvelle génération.

12 Dans la formation des personnels.

Les armées soutiennent déjà des matériels qui leur sont communs. Dans le contexte économique actuel, il paraît difficile de comprendre qu'elles ne mettent pas en commun leurs moyens d'instruction afin de réaliser des économies d'échelle significatives.

Il serait fastidieux de dresser ici une liste des matériels concernés par une telle mesure, cependant il est possible de citer les principales familles de matériels concernés.

La première, la plus évidente, est sans conteste celle des matériels en service répondant à des besoins communs: les véhicules terrestres, de la VL au engins blindés en passant par les PL, les armes de petit calibre, les matériels NBC, etc...

La seconde est celle des matériels de nouvelle génération dont la conception est dès l'origine interarmées. Partant de rien, sans les pesanteurs du passé, il est plus facile de construire une structure, voire une infrastructure, conçues dès l'origine dans cet optique. Le programme RAFALE pourrait être dans ce domaine un programme pilote au niveau national.

Cette mise en commun des moyens d'instruction implique l'élaboration de programmes d'instruction communs, au moins dans leurs grandes lignes. Pour ce faire, il est au préalable indispensable de rapprocher le déroulement de carrière des spécialistes des différentes armées de façon à pouvoir proposer des stages

répondant aux besoins des unités et adaptés au niveau de tous les stagiaires. Les réflexions actuellement en cours à l'état-major de la Marine dans ce domaine, tendent ainsi à se rapprocher des positions traditionnelles de l'armée de l'Air en matière de soutien des aéronaves. En parallèle, les réflexions en cours à l'état-major de l'armée de l'Air tendent actuellement à se rapprocher des positions traditionnelles de l'Aéronavale. Des domaines de convergence sont donc tout à fait envisageables.

13 Dans la constitution des stocks.

Les armées détenant certains matériels communs, des économies d'échelle peuvent être envisagées par une mise en commun des rechanges y afférent.

Certes, dans les conditions actuelles cela semble difficilement envisageable, chaque armée gérant et stockant ses propres rechanges selon des modalités propres (taux de couverture, durée des stocks.) Il serait donc nécessaire au préalable que les différentes armées s'entendent sur les critères techniques (taux d'indisponibilité maximaux des différents matériels, durée de couverture des stocks.) Il importe ensuite que, pour permettre au système de fonctionner en toute confiance, il existe une relative transparence des stocks entre les différentes armées.

Les structures mises en place pour le soutien des matériels de nouvelle génération prennent à leur compte une partie de ces suggestions en centralisant dès le départ tout ou partie de la gestion des rechanges. Il en est ainsi du programme RAFALE dont l'achat des pièces détachées aux industriels est assurée par une entité commune à l'armée de l'air et à l'aéronavale, la cellule CERALI. Cette structure créée pour l'occasion est composée pour partie d'aviateurs, de marins, et de personnels de la DGA. Elle a donc dès l'origine une vocation interarmées. Recevant mandat des deux armées, elle commande globalement auprès des industriels les rechanges nécessaires. Chaque armée est ensuite chargée de la gestion courante de ses pièces détachées. Même sans harmonisation des taux de couverture, cette centralisation de la commande des approvisionnements initiaux induira une économie de 5% sur les volants de rechanges. Il est à noter que la cellule CERALI n'a pas une fonction de gestionnaire, chaque armée reste maître de ses ressources, elle n'a qu'une fonction de "centrale d'achat". Le pas n'a pas été franchi vers une gestion complètement centralisée des rechanges.

14 Pour la maintenance interarmées de matériels communs aux armées.

La maintenance de matériels communs peut également être assurée à un niveau interarmées.

Là aussi, difficile à mettre en place pour des matériels déjà en service depuis de nombreuses années pour lesquels des infrastructures ont été créées et des hommes formés, cette approche ne peut se concrétiser que pour des matériels arrivant ou devant arriver dans les forces. Le missile sol-air très courte portée

Ce document ne doit être communiqué
qu'aux personnes qualifiées pour le connaître

MISTRAL offre un premier exemple de ce que peut être un soutien de ce type. En service dans l'armée de terre, l'armée de l'air et la marine, le 1^o échelon en est assuré par chaque armée, les missiles défectueux sont dirigés au Centre Interarmées de Réparation de la Munition Mistral (CIRMM) de SALBRIS équipé et servi par des personnels de l'armée de terre et de l'armée de l'air (NTI 2). Les sous-ensembles défectueux sont envoyés pour réparation chez l'industriel.

Une structure de ce type devrait être envisagé le plus souvent possible. Outre ses avantages en matière de coût pour les armées, elle se prête plus aisément à une coopération internationale, pour peu que les infrastructures le permettent , favorisant par la même les exportations de nos industriels et contribuant indirectement à la baisse unitaire du prix de nos propres armements. Le MISTRAL en offre, là aussi, un bon exemple puisque le CIRMM de SALBRIS assure également la maintenance des missiles de l'armée belge. Il importe cependant que le prix de revient des rechanges stockés soit équitablement réparti entre les différents utilisateurs et que les structures mises en place n'aboutissent en fin de course à la prise en compte par les armées françaises d'une partie des charges de ces "partenaires".

II LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT D'UNE COOPERATION INTERARMEES.

21 Dans la définition de nouveaux matériels.

Comme il a déjà été dit, les coûts des nouveaux matériels rendent quasiment impossible le développement des matériels de nouvelle génération sur le budget propre d'une seule armée. A titre d'exemple, l'armée de terre n'aurait pu s'offrir sur ces seuls deniers le programme du missile Sol Air Moyenne Portée destiné à remplacer le HAWK. Les coopérations interarmées, voire internationales, sont donc vitales. Les armées l'ont bien compris puisque, sauf exception, aucun programme ne se conçoit hors de ces cadres. Le programme précité est ainsi à la fois interarmées (Air, Mer, Terre) et international (FRANCE, ITALIE). Il reste cependant à définir la structure, ou le cadre, de telles coopérations.

Deux solutions semblent pouvoir être envisagées au niveau national. Dans la première, une armée est désignée comme pilote du dossier et comme tel devient le correspondant attitré de la DGA (aussi bien dans sa composante DAT que dans sa composante DCAé ou DCN), à charge pour elle d'assurer les liaisons avec les autres parties prenantes. Dans la seconde, une cellule ad hoc, composée d'officiers de marque provenant des armées concernées, est créée au niveau de l'EMA. Responsable de la gestion du budget du programme, elle assure l'ensemble des contacts avec la DGA. Le problème du soutien étant pris en compte dès le départ, l'armée "pilote" serait, dans le premier cas, de fait responsable de la définition du soutien et en assurerait à priori le soutien de niveau NTI 2 et NTI 3. Dans le second cas, soit une structure particulière serait définie, à l'image du RAFALE, soit une armée pourrait en assumer le soutien à partir du niveau NTI 2.

Ce document ne doit être communiqué
qu'aux personnes qualifiées pour le connaître.

22 Le soutien croisé.

Le problème d'un soutien interarmées se pose différemment pour les matériels déjà en service dans les armées. En effet chaque parti possède déjà des personnels formés, des stocks de rechanges, et parfois même des infrastructures spécifiques. Le gain à attendre de la création de structures adaptées à de grandes familles de matériels serait donc nul, et même plutôt négatif. Toujours à la recherche d'économies substantielles, il faut donc rechercher de nouvelles solutions. Les soutiens croisés, officialisés au travers de protocoles d'accord, en constituent une.

Leur principe fondamental revient à confier à une armée le soutien d'un matériel ou d'une famille de matériels. La prise en compte de ce soutien peut être totale ou partielle. Dans ce dernier cas, l'armée désignée prend uniquement à son compte le soutien à partir du NTI 2 ou du NTI 3.

Cette politique est aujourd'hui activement développée par les états-majors des différentes armées (Air, Mer, Terre, Gendarmerie). Elle s'applique essentiellement du plus équipé vers le moins équipé; l'armée possédant le plus grand nombre de matériels en parc en assure le soutien pour les armées qui le lui demandent . Les exemples sont nombreux: soutien des FAMAS de l'armée de l'Air par l'armée de Terre, soutien approvisionnement des FENNEC de l'ALAT par l'armée de l'Air, etc...

Ce soutien ne doit pas se limiter aux seuls matériels, il doit également s'étendre à la formation des personnels. Des protocoles d'accords existent déjà dans ce domaines: l'Ecole Supérieure et d'Application du Matériel de BOURGES (armée de Terre) ouvre ainsi des stages de spécialisation à toutes les armées, l'Ecole Technique de l'Armée de l'Air de même.

23 L'interopérabilité des systèmes d'information.

Il est cependant illusoire de penser à une plus grande interarmisation du soutien sans travailler en parallèle à une réelle interopérabilité des différents systèmes d'information. Il est d'ailleurs symbolique que les réflexions en cours aujourd'hui sur l'interarmisation ont pris naissance dans une commission ayant pour sujet cet objet.

On ne peut en effet imaginer une véritable collaboration sans un minimum de transparence, synonyme de confiance, entre les différentes armées. On ne peut, non plus, envisager durablement des soutiens croisés et des soutiens communs sans accorder un accès direct à des informations telles qu' état d'avancement des travaux, situation des approvisionnement, durée prévisible d'immobilisation. Cette nécessité est déjà prise en compte pour quelques uns de ces soutiens . C'est ainsi le cas pour le soutien des FENNEC de l'ALAT, tous basés au LUC, pour lesquels un terminal de type armée de l'Air a été mis en place à l'école de l'ALAT. La généralisation de cette dernière mesure ne saurait, cependant, être effective sans entraîner des surcoûts importants.

Ce document ne doit être communiqué

La mise en service de matériels communs doit faciliter cette révolution des esprits. D'autre part les difficultés financières y contraignent les armées, si celles-ci veulent rester crédibles vis à vis du ministère du budget. Comment accepter en effet que des organismes possédant le même matériel ne soient pas capables d'échanger des informations leur permettant de se partager au meilleur coût la gestion d'un stock commun.

Cette évolution ne peut cependant être totale et immédiate. Non seulement les armées continueront, par nature, à posséder des matériels propres à chacune, mais elles se sont engagées isolément dans la modernisation de leur système d'information, et ce avec des échéanciers différents. Vu les sommes déjà engagées, il n'est pas envisageable de remettre tout à plat et de bâtir un système d'information commun à toutes les armées. Par contre, il est indispensable qu'un minimum de passerelles soient mises en place entre les futurs systèmes d'armées. Ce sont d'ailleurs les conclusions de la commission précitée.

24 Les formes possibles de soutien interarmée en opération.

Les engagements extérieurs étant de plus en plus interarmées, les moyens financiers étant de plus en plus limités, il est indispensable de mettre les ressources en commun afin d'optimiser les moyens mis en oeuvre.

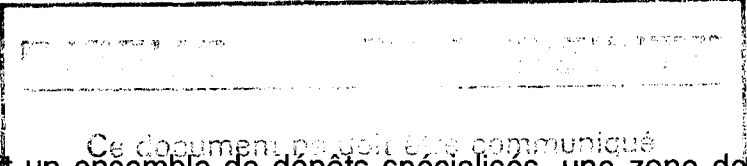
L'opération DAGUET avait mis en lumière les lacunes les plus criantes d'une mauvaise coordination interarmées en matière de soutien. Dans le domaine du transport de surface, l'armée de l'air a ainsi dû affréter des moyens civils en ARABIE SAOUDITE, alors qu'il existait sur place les moyens de transport lourd de l'arme du Train, pérennisant ainsi sur le théâtre d'opération la différenciation existant en métropole entre le circuit de transport de surface de l'armée de Terre et celui de l'armée de l'Air.

De nombreuses réflexions ont été tirées depuis lors, dont celles de la Force d'Action Rapide à l'issue de l'exercice PELICAN 1993. Nombre d'entre elles sont reprises ci-dessous.

La création d'une unité à vocation logistique interarmées est, semble-t-il, le cadre indispensable d'une véritable collaboration des différentes parties prenantes. Cette unité pourrait se définir comme " un ensemble plurifonctionnel composé de moyens interarmées, interarmes et interservices sous commandement d'un chef unique, subordonné direct du commandant de théâtre." En tant que de besoins, elle se répartirait sur le terrain entre une Base Logistique AéroPortuaire (BLAP), une Zone d'Appui Logistique (ZAL) et un (des) Détachement(s) Avancé(s) de Soutien (DAS).

La BLAP assurant le transit de personnels et de matériels des trois armées serait d'une structure de commandement et de moyens interarmées afin d'assurer les mouvements de personnels et les flux logistiques entre l'arrière et les groupements de forces.

La ZAL, créée en cas de fortes élongations, agirait directement au profit des groupements de forces dont elle ne serait pas éloignée de plus de 100 kilomètres.



Elle comprendrait un ensemble de dépôts spécialisés, une zone de maintenance des matériels, une zone transport manutention. Selon les circonstances, elle pourrait être soit interarmées, soit de la compétence d'une seule armée.

Le (les) DAS serai(en)t chargés du soutien d'un groupement excentré, une base aérienne par exemple, ou agissant sur une direction secondaire, cas d'un groupement chargé d'une flanc-garde. Ce dernier niveau pourrait, selon les circonstances, être lui aussi soit interarmées soit du domaine d'une seule armée.

Les économies à attendre d'une telle organisation ne pourront cependant être atteintes sans la poursuite d'une plus grande homogénéisation des matériels détenus, sans la définition et l'application de procédures logistiques communes.

III LES LIMITES DE L'INTERARMISATION DU SOUTIEN.

31 La spécificité opérationnelle.

La recherche d'une complète interarmisation du soutien se heurte en premier lieu au but fondamental même de chaque armée, la recherche de l'excellence dans son domaine d'action privilégié. Ces domaines d'action ont en effet des contraintes spécifiques dont on ne saurait s'affranchir sans remettre en question l'efficacité des moyens engagés. Ces limites sont tout particulièrement mises en évidence dans le domaine de l'évaluation des stocks, la formation des hommes et le soutien interarmées en opération.

Pour le premier domaine, l'exemple du programme RAFALE permet de bien en appréhender les contours. En opération, l'armée de l'Air travaille, plus ou moins, en flux tendu, les rechanges provenant de métropole par voie aérienne. A la mer, les aéronefs embarqués sur le porte-avions doivent disposer de tous les rechanges nécessaires à la durée de la mission. Il est donc naturel que l'armée de l'air et l'aéronavale n'élabore pas de la même façon la gestion de leurs stocks, et par ricochet que les pièces gérées par la cellule CERALI soient pré-affectées.

Pour le second domaine, le même parallèle entre l'armée de l'Air et l'Aéronavale au niveau de la formation des mécaniciens en donne une bonne illustration. Travaillant, généralement, sur des bases situés sur le territoire national, les aviateurs mécaniciens sont très spécialisés. Travaillant, le plus souvent, sur le porte-avions, où par définition le nombre de personnels embarqués est limité, les mécaniciens de l'Aéronavale sont moins spécialisés, chacun assurant une gamme de tâches plus variées. Bien qu'engagée dans une réflexion sur les cursus de formation, ces deux armées rencontrent là un point dur, dans la mise au point des programme d'instruction lié au programme RAFALE.

Pour le troisième domaine, les spécificités de déploiement des différentes armées suffisent à le comprendre. Sur le théâtre d'opération koweïtien, une base aéroportuaire était déployée à YANBU, une zone d'appui logistique était activée autour de la cité du roi KHALEB, un détachement avancé de soutien était déployé au plus près du groupement terrestre. Si l'armée de terre était présente à tous les

Ce document ne doit être communiqué

niveaux, il n'en était pas de même de l'armée de l'Air, tout simplement du fait que son centre de gravité n'était pas du tout situé au même endroit que la division DAGUET.

32 La multiplication des systèmes d'organisation.

Pour l'instant, l'arrivée de nouveaux matériels, destinés à répondre simultanément aux besoins de plusieurs armées, conduit à créer des structures nouvelles, se juxtaposant aux structures traditionnelles de chaque armée. Cette situation risque de provoquer à plus ou moins longue échéance de sérieuses difficultés de gestion que ce soit au niveau des différentes directions centrales, que se soit au niveau des utilisateurs sur un théâtre d'opération.

Les difficultés de gestion peuvent avant tout provenir de conflits d'intérêt. Le système mis en place pour le soutien des BREGUET ATLANTIC peut servir de cadre à la mise en évidence du premier de ces dangers. Afin de limiter les stocks en pièces détachées, les pays participant au programme ont conçu une structure particulière chargée d'en assurer la gestion centralisée. En temps de paix, cette structure fonctionne sans problème. Elle a également déjà fonctionné en temps de crise, mais à chaque fois, seuls les moyens français étaient engagés. On peut donc se poser la question pour des crises de plus grande ampleur où les moyens de tous les pays concernés (appartenant tous à l'Union de l'Europe Occidentale) seraient engagés. Quelle serait par exemple l'autorité chargée de définir les priorités, et selon quels critères ?

La complexification croissante des systèmes organisationnels de soutien aura pour première conséquence la multiplication des correspondants pour les utilisateurs, en particulier en opération extérieure. Or si en temps de paix le fait d'avoir un correspondant par grandes familles de matériels ne pose pas de problème majeur, dans la mesure où la contrainte temps n'est pas vitale et où chaque base ou point d'implantation ne possède qu'un nombre limité de types de matériels, il n'en va pas de même sur un théâtre d'opération extérieur où, bien souvent, des matériels nombreux et de tous types sont concentrés sur une même entité géographique, et où l'urgence prime. Il serait pour le moins paradoxale que l'interarmisation, sensée simplifier le soutien et générer des économies, n'aboutisse en fin de compte à une complexification du soutien, complexification encore plus accentuée dans le cas de programmes internationaux où une politique des stocks trop focalisée sur la réduction des frais financiers aurait limité la marge de manoeuvre propre à chaque gestionnaire.

33 Le poids du passé.

Les armées se sont aujourd'hui lancées dans une interarmisation nécessaire et prudente. Elle est nécessaire car les ressources qui leur sont concentées, sont plus que jamais comptées. Elle est prudente, car il faut tenir compte des structures actuelles et surtout des hommes qui les animent. Ces structures ne peuvent en effet être bouleversées brutalement sans toucher à la qualité du soutien fourni, tant du fait de problèmes purement organisationnels que de problèmes humains.

Ce document ne doit être communiqué
qu'aux personnes désignées

Comme il a déjà été souligné plus haut les degrés de qualification des personnels diffèrent d'une armée à l'autre. Les mécaniciens de l'armée de l'air sont plus spécialisés que leurs homologues de l'aéronavale. Ces derniers sont plus polyvalents. Il serait ainsi difficile de substituer d'emblée, sur un matériel commun aux deux armées, à grade équivalent et en nombre équivalent, des mécaniciens de l'armée de l'air à des mécaniciens de l'Aéronavale sans perturber l'organisation des équipes.

A ces problèmes humains que sont ceux de la formation viennent s'ajouter les problèmes de mentalités liés à l'histoire de chaque armée. Il est ainsi manifeste que le rôle du jeune sous-officier est différent dans l'armée de terre et dans l'armée de l'air. Les jeunes sous-officiers ayant quasiment toujours une fonction d'encadrement dans la première en plus de sa fonction technique, le second étant souvent cantonné à sa mission technique; ce caractère s'atténuant toutefois avec la technicité croissante du matériel.

Viennent s'ajouter ensuite les problèmes d'organisation propres à chaque armées qui aboutissent à multiplier les correspondants pour les autres parties prenantes. Ainsi la cohabitation au sein de l'armée de terre de la Direction Centrale du Matériel de l'Armée de Terre et de la Direction Centrale des Transmissions pour l'Electronique et et l'Informatique en matière de réalisation et de soutien des matériels électroniques et informatiques.

CONCLUSION:

Comme il a été ici souvent souligné le processus d'interarmisation est aujourd'hui en cours. Les différentes armées sont toutes bien conscientes de sa nécessité et des accords de coopération existent déjà depuis de nombreuses années. Le mouvement actuel n'est en fait que l'accélération d'un processus déjà entamé mais peu mis en lumière.

La motivation est au départ financière. Il faut en effet d'une part justifier de l'emploi optimal des ressources budgétaires allouées, il faut d'autre part préserver le développement des systèmes d'armes futurs en recourant le plus souvent possible à des programmes réalisés en coopération afin de réaliser des économies, que ce soit en matière de développement ou de soutien.

Elle est également et avant tout opérationnelle. Les interventions extérieures sont en effet généralement réalisées dans un cadre interarmées, il est donc indispensable que les différents matériels soient interopérables.

Cette interarmisation ne doit cependant pas empêcher chaque armée de conserver la part d'autonomie indispensable à la réalisation de ses missions spécifiques. L'internationalisation des programmes d'armement ne doit pas limiter la marge de manoeuvre des armées françaises afin de garantir au pays une véritable liberté de décision d'emploi de ses moyens militaires.